

2016-09-120-DR/RH

nomenclature: 8.2.7

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

### **OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'INSERTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPPEES (SIMEPH)**

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29  
30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32  
33 à partir du point n°2016-09-102-DGS



**2016-09-120-DR/RH - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DU SIMEPH**  
**2016-2018**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion des Landes propose une nouvelle convention de mise à disposition du SIMEPH (service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées) pour la période 2016-2018. Cette convention fait suite à un nouvel accord signé entre le CDG 40 et le FIPHFP en février 2016.

Il rappelle que la Ville adhère au SIMEPH depuis sa création en 2008 par le Centre de Gestion des Landes. La Ville de TARNOS a été très régulièrement amenée à collaborer avec ce service sur des dossiers de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des travailleurs handicapés.

Il précise que ce service est mis à disposition des Collectivités à titre gratuit et inclus dans la cotisation obligatoire d'affiliation.

Le rôle du SIMEPH consiste notamment à :

- Informer les Collectivités sur les dispositifs statutaires de reclassement, la déclaration obligatoire des effectifs travailleurs handicapés, les possibilités d'aménagement des postes de travail...
- Définir avec les différents acteurs (médecin, collectivité, agent) les actions à mettre en place : aides techniques, aides humaines, bilans de compétences, formations, primes...
- Assurer le montage financier des dossiers FIPHFP et leur saisine sur la plate forme e-service de la Caisse des dépôts

Monsieur le Maire propose d'examiner cette convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 23 II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sur les missions des Centres de Gestion

Vu les articles 81 et 86 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Vu la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, complétée par la loi loi du 11 février 2005

Considérant l'accord signé entre le CDG 40 et le FIPHFP pour la période 2016-2018



**DELIBERE**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du SIMEPH pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 avec le Centre de Gestion des Landes.

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 16 septembre 2016  
Le Maire

